



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
FINANCES  
COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 030-213000342-20240507-DN\_2024\_022\_MP-AI

## DÉCISION

N° 2024-022-MP

**Objet : Marché n° 2024-001**

**INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN  
AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE**

**-  
Attribution**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

**Vu** le Code des Marchés publics ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'attribuer le marché public relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective au candidat proposant l'offre la mieux-disante ;

Le Maire,

### DÉCIDE :

-  D'attribuer le **marché n° 2024-001** relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective de la commune de Bellegarde à l'entreprise IBC ENR, sise 380 RUE D'ARLES – 30127 BELLEGARDE selon l'offre présentée pour un montant total de 344 704.16 € HT soit 413 644.99 € TTC.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune [www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr) le 07/05/2024 et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde le 7 Mai 2024

Le Maire, Juan MARTINEZ